



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 06 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le six avril

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour un conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Régis REYNAUD, Maire.

Présents : Régis REYNAUD, Maire, Gilbert LA RUSSA, Adjoint, Ludovic BRISSON, Adjoint, Cécile PORTALIER, Adjointe, Philippe DUNAND, Adjoint, Henriette DUPIN, Lisa REY GALIAY, Nicolas HENNEMAN, Loann REYNAUD, Chantal VIAND.

Procuration : Gaëlle BOCKEL à Ludovic BRISSON

Absents excusés : Gaëlle BOCKEL, Damien BRANCQUART

Secrétaire de séance : Nicolas HENNEMAN

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu de la séance du 10 février 2022.

III - ORDRE DU JOUR :

Convention de soutien technique aux communes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de soutien technique pour l'année 2022 entre Arche Agglo et la Commune de Plats. Cette convention a pour objet de déterminer les missions et les modalités d'intervention d'un soutien technique à la Commune.

11 voix contre

Provision pour créances douteuses

M. REYNAUD Régis Maire, présente le rapport suivant,
L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.
Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 15.02 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2021 soit un montant de 792,95€.

11 voix pour

APPROBATION DU PROJET DE REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORT

Monsieur Dunand, adjoint en charge de la jeunesse et du sport expose :

La nécessité de réaménager le parc situé devant la cantine en city stade. Cet aménagement permettra aux enfants de la commune de pouvoir pratiquer plusieurs sports et de jouer en toute sécurité.

Il sera mis à disposition de l'équipe enseignante de l'école communale de Plats.

Dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un terrain multisport à la place de l'aire de jeux.

Ce projet a un coût de 68 691.00 € HT soit 82 429.20 € TTC. Il comprend le terrassement ainsi que la pose et la fourniture du terrain multisport.

11 voix pour

Réalisation d'un city stade – Demande de subvention Agence Nationale du sport

Monsieur DUNAND, adjoint en charge de la jeunesse et des sports, rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Agospace pour la réalisation d'un terrain multisport pour un montant de 46 935.00 € HT, soit 56 322.00 € TTC, ainsi que celui de l'entreprise Gruat pour la réalisation du terrassement pour un montant de 21 756.00 € HT, soit 26 107.20 € TTC ;

Le montant total des travaux s'élèvent donc à 68 691.00 € HT, soit 82 429.20 € TTC.

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------|-------------------|------------------------|------------------|
| Fournisseur | Coût du projet HT | | Recette HT |
| Agoespace | 46 935.00 | Subvention ANS 80% | 54 952.80 |
| GRUAT | 21 756.00 | Autofinancement 20% | 13 738.20 |
| TOTAL | 68 691.00 | TOTAL | 68 691.00 |

11 voix pour

Vente d'un bien mobilier - Camion benne

Monsieur REYNAUD rappelle au Conseil Municipal que le camion benne, acheté par la commune en 2010, au prix de 2400 €, n'a pas été utilisé depuis de nombreuses années. Vu l'inutilité de ce bien pour la commune, il demande son avis à l'assemblée sur la vente de celui-ci.

11 voix pour

Vote du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets, les décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les éléments relatifs au compte de gestion de la commune de l'exercice 2021,

Le conseil municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

11 voix pour

Approbation de la note de présentation du compte administratif 2021 de la Commune

Le Conseil Municipal examine la note relative au compte administratif 2021.

Divers points sont abordés :

- Les généralités relatives à la section fonctionnement
- Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement
- La fiscalité
- Les généralités relatives à la section investissement
- Une vue d'ensemble de la section investissement
- Les principaux projets réalisés en 2021
- Informations particulières

11 voix pour

Approbation du compte administratif 2021 de la Commune

Sous la présidence de Monsieur Gilbert LA RUSSA, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

FONCTIONNEMENT

Excédent reporté : 147 261.67 €
Dépenses : 464 883.62 €
Recettes : 603 126.24 €
Excédent de clôture : 285 504.29 €

INVESTISSEMENT

Excédent reporté : 150 006.04 €
Dépenses : 349 957.00 €
Recettes : 104 676.21 €
Reste à réaliser : 0 €

Besoin de financement : 95 274.75 €

10 voix pour

Affectation du résultat

Besoin total de financement : 95 274.75 €

Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de :

- 210 2785.75 € au compte 1068 investissement
- 75 229.00 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

11 voix pour

Vote des taux des 2 taxes locales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Compte tenu des informations figurant sur l'état 1259 et du projet de budget primitif 2022, il propose le maintien des taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

2022

| | |
|------------------------------|---------|
| Taxe sur le foncier bâti | 36.78 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 78.82 % |

11 voix pour

Approbation du budget primitif de la commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission finances, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Crédits votés | 603 993.00 € | 528 764.00 € |
| Reste à réaliser | - | - |
| Résultat de fonctionnement reporté | - | 75 229.00 € |
| Total de la section de fonctionnement | 603 993.00 € | 603 993.00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|--------------|---------------|
| Crédits votés | 266 077.00 € | 361 351.75 € |
| Reste à réaliser | - | - |
| Résultat d'investissement reporté | - | - 95 274.75 € |
| Total de la section d'investissement | 266 077.00 € | 266 077.00 € |

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission finances et vu le projet du budget primitif, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de la commune

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau des opérations pour la section d'investissement

11 voix pour

Séance levée à 21h50
